

Programmes régionaux

d'aide générale du Canada, il est absolument essentiel qu'ils nous soient communiqués, pour que nous puissions en juger. J'aimerais que les députés d'en face se mettent d'accord sur les arguments qu'il font valoir. Est-ce qu'on nous refuse ces documents parce qu'ils pourraient nuire à nos relations avec l'étranger ou parce que l'on pense que les députés sont incapables de bien interpréter des documents de travail concernant les programmes actuels? Si cette dernière interprétation est la bonne, et que l'on nous estime indignes de confiance, il ne me reste plus qu'une chose à dire: il est absolument ridicule de venir demander aux députés d'accomplir la tâche qui leur est confiée et de voter des crédits, sans leur donner les renseignements nécessaires.

Des voix: Bravo!

M. Roche: J'aimerais ajouter un mot au sujet des questions d'ordre confidentiel. J'affirme, et je peux en parler en connaissance de cause, que si le gouvernement ou des membres de l'ACDI étaient venus trouver le député d'Esquimalt-Saanich ou le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) ou moi-même et avaient dit: «Écoutez, c'est pour telle ou telle raison que nous ne pouvons pas présenter ces documents à la Chambre», nous aurions été assez raisonnables pour admettre le bien-fondé de cette réponse. Mais les choses ne se sont pas passées ainsi. L'ACDI n'a fourni aucun motif de ce genre aux députés de ce côté-ci de la Chambre. Aussi sommes-nous contraints d'en conclure que le dépôt de ces documents serait une source d'embarras pour l'ACDI et probablement pour le gouvernement. Ce qui, bien entendu, nous place dans l'obligation d'autant plus pressante d'exiger des documents qui nous permettent d'assumer nos responsabilités.

Qu'on me comprenne bien, je n'ai aucun désir de nuire à l'ACDI. Je ne désire pas non plus introduire de lutte partisane dans le présent débat. Je ne veux pas nuire au programme, bien au contraire. Et je sais que la haute direction de l'ACDI prendra soigneusement connaissance des propos que j'énonce ici. Et je veux lui faire savoir que de la façon dont l'ACDI est actuellement dirigée, il y a un certain élément de risque en ce qui concerne son avenir et que pour la prochaine année financière les programmes futurs de l'ACDI pourraient se trouver menacés. Je le déclare, car l'ACDI traite les députés comme des gens indignes de confiance et refuse de leur communiquer des renseignements indispensables.

Des voix: Bravo!

M. Roche: Un nouveau sous-comité sur le développement international va commencer à élaborer le nouvel ordre économique; ainsi en a-t-on décidé lors de la septième session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ce plan, naturellement, sera élaboré conjointement avec le plan quinquennal canadien de collaboration pour le développement international. Jamais auparavant la nécessité d'effectuer une étude approfondie et sérieuse sur le rôle du Canada en matière de développement international ne s'est fait sentir comme aujourd'hui.

Nous voulons, les autres membres du sous-comité et moi-même, procéder à un examen complet et impartial de tout ce qui touche nos relations avec les pays en voie de développement et l'ACDI n'est qu'un des sujets que nous allons aborder. Nous devons être capables d'établir un rapport entre les programmes de l'ACDI et les divers aspects du plan quinquennal qui englobe les denrées, la libéralisation du commerce et la collaboration dans le domaine industriel. Le comité ne pourra pas faire un

[M. Roche.]

travail efficace s'il ne travaille pas dans une ambiance saine et exempte de tout esprit de parti, en se fondant uniquement sur les activités de l'ACDI et ses plans futurs.

Pour conclure, je dirais que l'ACDI mise sur un coup de dé. Elle prend un risque. Je pense qu'elle joue un jeu très dangereux. Elle feint d'ignorer les députés qui feront partie du sous-comité et qui ont pour tâche spéciale d'examiner et d'appuyer le plan quinquennal du gouvernement. Cette décision est sans contredit la plus importante que le gouvernement ait prise au cours de l'année dernière, bien que la question n'ait pas encore fait l'objet d'un débat à la Chambre. Mais elle sera débattue dans les mois à venir. Le travail du comité se rattache au plus grand problème du monde, sa survivance. Il s'agit de rétrécir le fossé qui sépare les nations riches des pays en voie de développement.

Si elle ne nous laisse pas participer à ses activités de façon à nous permettre de collaborer au succès de la politique du gouvernement, l'ACDI risque de perdre l'appui du public pour ses programmes qu'elle veut voir s'étendre et prendre de l'importance. Notre parti est prêt à appuyer ces programmes, mais nous ne resterons pas ici à attendre, et à nous faire marcher dessus, pour ainsi dire, par un gouvernement qui refuse de nous fournir les documents nécessaires.

D'après le secrétaire parlementaire, il existe des limites raisonnables à la production de documents. A mon avis le gouvernement lui-même les transgresse. Nous sommes raisonnables. Il nous faut ces documents pour accomplir notre tâche. Il nous les faut pour examiner les programmes de l'ACDI. C'est un organisme que nous désirons continuer d'appuyer.

[Français]

Mlle Monique Bégin (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le président, rapidement je vais me permettre d'abord de remercier le député qui a présenté la motion, le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro), des bons vœux qu'il m'a offerts le 16, alors qu'il a développé lui-même les raisons d'être de cette motion, mais j'étais un peu déçue qu'il m'offre sa collaboration à condition que je lui produise les documents.

Alors, je lui retourne la mienne à condition qu'il retire sa motion tout à l'heure. Mais avant de parler directement de la motion et de lui répondre, je voudrais quand même relever des imprécisions pour ne pas dire des injustices qui ont été dites précisément le 16, et relever aussi les impatiences que m'a proposées le député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche) il y a quelques minutes.

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie), a, le 15 octobre, porté de graves accusations au cours de son intervention en faveur de la motion demandant la divulgation de documents de l'ACDI relatifs au programme régional, c'est-à-dire au résumé des programmes des différentes régions à travers le monde. Je veux énoncer les faits pour rectifier certains de ses propos, car j'estime que cela s'impose. Il a cité abondamment des rapports publiés dans des journaux, dont certains remontaient à janvier dernier. La chose m'étonne. Je pense que le député aurait pu être mieux renseigné sur l'état général des projets de l'ACDI. Il aurait dû suivre le rythme du monde en évolution.

L'Orateur suppléant (M. Turner (London-Est)): A l'ordre je vous prie. Comme il est 5 h 30, conformément à